



Conseil scolaire public du
Grand Nord de l'Ontario
Parce que je vois grand

**CONCOURS : RH-SC-23(20) – POSTE SYNDIQUÉ – SCFP
AVIS INTERNE
MANŒUVRE À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS temporaire**

Poste : Manœuvre à l'entretien des bâtiments temporaire

Date d'entrée en fonction : Dès que possible jusqu'au 31 mars 2021

Pourcentage d'affectation : Maximum de 10 heures par semaine

Horaire de travail : 5 h 30 à 7 h 30 (lorsque les conditions météorologiques l'exigent)

Lieu : École publique Franco-Nord

Taux horaire : 25,21 \$

Sommaire des responsabilités :

Sous la supervision du gérant de l'entretien, le ou la manœuvre à l'entretien des bâtiments sera responsable de s'assurer que les espaces extérieurs de l'école soient déneigés avec le camion du Conseil et praticables de manière sécuritaire et briser la glace ou répandre du sable ou du sel pour sécuriser les déplacements.

Exigences et qualifications :

- Diplôme d'études secondaires de l'Ontario;
- Permis de conduite valide de l'Ontario;
- 1 an d'expérience dans un domaine connexe.

Compétences :

- De fortes compétences en gestion du temps;
- Démontrer une excellente capacité à lever, pousser et déplacer;
- Démontrer une bonne capacité organisationnelle;
- Démontrer une bonne capacité à faire la synthèse de directives écrites ou orales;
- Démontrer une bonne capacité à s'adapter facilement à des changements d'horaire;
- Démontrer une habileté à travailler avec un minimum de supervision et direction;
- Démontrer de bonnes compétences en communication;
- Savoir travailler en équipe ainsi que de façon autonome.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir le formulaire *Réponse à l'annonce de poste* avant **12 h le 8 janvier 2021** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des Ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9

Tél. : (705) 671-1533 / Téléc. : (705) 671-1794
Courriel : emplois@cspgno.ca

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Anne-Marie Gélineault, présidente

Marc Gauthier, direction de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.